

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ayant dû abandonner à contrecoeur mon propre projet de loi sur le sujet, vous comprendrez, j'en suis sûre, que je dise que le bill à l'étude aurait pu, à mon avis, être amélioré si le président du Conseil privé (M. MacEachen) avait cru bon d'adopter certaines des recommandations contenues dans le mien.

L'objectif du bill C-203 devrait être double. En premier lieu, il devrait introduire une certaine franchise dans notre système de financement politique de manière à éliminer les injustices et les abus passés et à faire disparaître la perception également importante qu'en ont les gens. En second lieu, il devrait régulariser les dépenses de manière à ce que tout citoyen désireux d'accéder à une fonction publique au nom d'un parti enregistré ait la possibilité de le faire sans être découragé par le coût élevé à supporter pour se porter candidat à des élections.

Je ne pense pas que le bill à l'étude aille assez loin pour réaliser l'un ou l'autre de ces objectifs; mais avant d'entrer dans plus de détails, j'aimerais faire quelques observations sur le climat d'euphorie qu'a suscité jusqu'ici ce débat. Cette atmosphère que je qualifierai d'auto-satisfaction, était manifeste chez les députés de tous les côtés de la Chambre, et presque pharisaïque.

● (2010)

Cela se remarquait surtout dans les propos du député de York Sud (M. Lewis), cet après-midi. Si l'on examine le dossier de la réforme électorale au Canada, il me semble qu'une telle attaque est tout à fait inopportune. Depuis 1920, année où furent apportés un certain nombre d'amendements mineurs, aucun gouvernement n'a jugé nécessaire ou à propos de réviser les lois existantes. Cela ne veut pas dire qu'aucune réforme ou innovation n'ait été réclamée par de simples députés ou même discutée en comité, mais les gouvernements au pouvoir ont hésité à soulever la question ou même à aborder le sujet, sauf bien sûr, lors de la dernière législature, où le gouvernement a présenté de timides mesures. Donc, la question du financement des élections est restée dans l'oubli pendant longtemps. Pendant des années nous nous sommes basés à tort sur l'hypothèse que la méthode de financement des élections dans notre pays ne susciterait aucun problème.

Après 50 ans d'inaction de la part de gouvernements successifs, la Commission Barbeau fut nommée en 1964 pour étudier à fond le financement des campagnes électorales; mais son rapport, comme bien d'autres, est au rancart depuis des années. De plus, les membres des commissions eux-mêmes ont feint d'ignorer les excellentes recherches effectuées, qui ont confirmé les bénéfices et les avantages qu'entraînerait la divulgation des sources de financement et des dépenses d'élection pour notre régime politique. Face à l'opinion parlementaire et politique de l'époque, les membres des commissions n'ont pu se résoudre à faire une recommandation ferme sur la divulgation des sources de financement. Si nous sommes saisis aujourd'hui de cette mesure, ce n'est pas parce que nous sommes plus ouverts ou plus francs que ne l'étaient les législatures précédentes, ni parce que nous avons décidé de nettoyer nos écuries d'Augias, mais parce que les événements nous ont dépassés et ont menacé la crédibilité de notre régime politique.

L'opinion publique a finalement eu raison de l'apathie et de la lassitude que les hommes politiques ont toujours manifestées à ce sujet. Au lieu de donner le ton dans ce domaine, nous avons été obligés d'adapter nos stratégies en réaction aux événements se produisant autour de nous.

Dépenses d'élection

Cela dit, je crois que la réglementation des dépenses électorales est un objectif que la plupart des Canadiens jugent depuis longtemps essentiellement souhaitable. Le problème était attribuable au fait que non seulement ceux qui se trouvent dans l'arène politique, mais aussi le grand public estimaient en général qu'il était presque impossible d'entreprendre une réforme approfondie du financement des élections au lieu de souscrire à cette idée. Tandis que les gouvernements et les partis à tous les niveaux et dans toutes les provinces hésitaient à s'attaquer au problème, la pression publique jusqu'à récemment demeurait négligeable.

Depuis quelques mois, la situation a changé du tout au tout. L'affaire du Watergate, les conflits d'intérêt manifestes au pays, les révélations faites au Québec et en Ontario, la sollicitation de fonds auprès de compagnies multinationales, tout cela a eu des répercussions sur l'opinion publique et dans les milieux politiques. La mesure législative à l'étude arrive à point nommé. Non seulement est-elle considérée comme fondamentalement juste, mais l'opinion publique l'exige.

A mon sens, des événements comme ceux que je viens de mentionner exigent la divulgation non seulement d'une partie mais de tous les fonds et dépenses d'une campagne électorale. Le mystère qui plane depuis si longtemps sur la question des fonds politiques a fini par engendrer des soupçons chez les Canadiens. Aussi, l'image que l'on se faisait des partis politiques au Canada a été ternie, on s'est mis à douter des motifs qui les inspiraient, à trouver leurs activités suspectes. A force d'insister sur le caractère privé des fonds politiques, ces fonds sont devenus le synonyme d'une chose qu'il fallait dissimuler. A cause de son manque de franchise, cette ligne de conduite a suscité la sollicitation induite, la déformation et l'abus de notre régime politique.

D'aucuns s'imaginent qu'une divulgation pleine et entière va aboutir à une réduction des dons destinés à une campagne électorale. Ce ne fut pas le cas lorsque la loi l'a exigé, comme par exemple en Floride. Dans cet État, la chose a eu pour effet de réduire les contributions d'un nombre restreint de grands donateurs, mais la diminution de ces dernières a été contrebalancée par l'augmentation sensible du nombre des petites contributions. Et ce devrait être là l'objet du jeu, d'élargir la caisse électorale par la base, pour la rendre plus représentative.

Une des objections que l'on peut opposer à la communication des dépenses c'est qu'en principe, on doit respecter le caractère privé d'un donateur. A cela je répons que je ne vois vraiment pas pourquoi, comme membres actifs d'un parti, nous devrions laisser se perpétuer cet état de choses, c'est-à-dire que la participation à la politique, dans quelque mesure ou sous quelque forme qu'elle soit, soit une chose qu'il faille dissimuler ou nier. Je doute que les partis réussissent à améliorer leur position au sein de la communauté canadienne tant qu'ils n'affirmeront pas que l'appui politique, de quelque nature qu'il soit, doit être approuvé et non condamné.

Les gouvernements démocratiques reposent sur la confiance. Mais ce n'est pas et ce ne doit pas être seulement la foi qui préside à cette confiance. Watergate nous donne tout au moins la leçon suivante: on suppose inévitablement que ceux qui cherchent à se dérober ont quelque chose à cacher. On ne peut permettre à aucun doute de subsister, à aucun soupçon de naître. La confiance publique totale ne sera accordée que s'il y a vérification publique totale. Un principe général peut, je crois, résumer notre responsabilité en cette affaire. Les activités publi-